

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2019
Séance du 9 octobre 2019

N° 28

**Objet : Désignation des
représentants au Conseil
d'Administration de la mission
locale des Alpes de Haute
Provence**

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-neuf et le neuf du mois d'octobre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le trente du mois de septembre 2019, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommée secrétaire de séance : MARTIN Emmanuelle

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AILLAUD Sylvie, AUZET Eric, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOU MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLOT Michel, BONNET Brigitte, BONNET Martine, BONZI Maryse, BOURJAC Jean Marie, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge, CASA Chantal, CAZERES Benoît, CHATARD Gilles (jusqu'au rapport n° 23), COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FIAERT Claude, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, JULIEN Jacques, LEDEY Olivier, LEJOSNE Patrick, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, NICOLOSI Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PAYAN Claude, POULEAU Philippe, REINAUDO Gilbert, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
SEVENIER Jean a donné pouvoir à GUICHARD Francis

Etaient représentés :

AYMES Bernard Sylvie a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
BARTOLINI Bernard a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
BLANC Michel a donné pouvoir à VILLARON Bruno
CHATARD Gilles a donné pouvoir à SUZOR Pierre (à partir du rapport n° 24)
DE VALCKENAERE Gilles a donné pouvoir à BAUDOU MAUREL Marie Anne
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à VIVOS Patrick
FIGUIERE Delphine a donné pouvoir à BREMOND Danièle
FONTAINE Sonia a donné pouvoir à LEDEY Olivier
LE CORRE Thibault a donné pouvoir à NICOLOSI Philip
MAZAL Ambroise a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
PRIMITERRA Geneviève a donné pouvoir à BARTOLINI Jean Louis
RONDEAU Daniel a donné pouvoir à ACCIAI Bruno
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à BRUN Patricia

Etaient excusés :

AUBERT Serge	PELESTOR Michel
AUZET Guy	REBOUL Childéric
BALIQUE François	REINAUDO Patrick
FERAUD Maryline	ROCHAT Jacques
FLORES Sylvain	THONNATTE Lionel
MAGAUD Marie José	TONELLI Corinne
MUNOZ MALDONADO Julien	

REÇU EN PREFECTURE

le 11/10/2019

Application agréée E-legalo.com

99_DE-004-200067437-20191009-26_09102019

Monsieur Bruno ACCIAI, rapporteur, expose ce qui suit :

Provence Alpes Agglomération, au titre de sa compétence Développement Economique, adhère, par délibération du 12 avril 2017, à la Mission Locale des Alpes de Haute Provence.

L'association a pour finalité l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans en assurant des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement. Elle favorise la concertation entre les différents partenaires en vue de compléter ou renforcer les actions conduites par ceux-ci.

Le conseil d'administration de la Mission Locale est composé de 32 membres répartis dans quatre collèges.

Conformément aux statuts de l'association, PAA a désigné un membre titulaire et un membre suppléant pour représenter Provence Alpes Agglomération au collège des collectivités territoriales, par délibération du 31 mai 2017.

Ces membres sont : Patrick Martellini, délégué titulaire et Philip Nicolosi, délégué suppléant

Monsieur Philip Nicolosi ayant fait part de son souhait de ne plus être délégué suppléant, il convient de procéder à son remplacement.

La candidature d'Emmanuelle Martin en tant que déléguée suppléante est proposée.

En application de l'article 2121-21 du CGCT, un seul candidat ayant été présenté pour le poste à pourvoir, la nomination prend effet immédiatement.

Madame Emmanuelle MARTIN est désignée en tant que déléguée suppléante, pour représenter la communauté d'agglomération au conseil d'administration, collège des collectivités territoriales, de la Mission Locale.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO




REÇU EN PREFECTURE

le 11/10/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20191009-26_09102019